



**AVRIL – MAI 2015**

**Cela fait exactement 4 ans que le centre régional de la propriété forestière (CRPF) Aquitaine conduit un plan de développement des massifs à l'échelle des Pays de Lacq-Orthez Béarn des Gaves. L'occasion pour Michel Lagouardat, président de l'Association Syndicale Libre Forestière des Gaves et conseiller communautaire à la CCLO, de nous parler de son association et de son action dans le cadre de la gestion des massifs destiné aux propriétaires privés sur le territoire.**

### **Qu'est-ce que le plan de développement des massifs ?**

Ce plan a été mis en place par le CRPF, en collaboration avec les Pays du territoire dans le but de dynamiser les forêts privées qui souffrent d'un manque de gestion et d'entretien dû à un morcellement important. Il faut savoir que la superficie moyenne des propriétés est aujourd'hui de 2,5 hectares. La conséquence de cette gestion est une forêt souvent vieillissante et déperissante. Le CRPF a une mission équivalente à celle de l'Office National des Forêts (ONF) à l'exception que celui-ci s'adresse au secteur privé et non public. Son objectif est d'inciter et conseiller les propriétaires dans une gestion durable de leur forêt. Pour mener à bien ce plan, le CRPF a mis en place 4 sites pilotes : 2 pour le territoire oloronais et 2 pour celui de Lacq-Orthez Béarn des Gaves. Ces 2 derniers sites regroupent aujourd'hui 14 communes et 5600 hectares. Sur chacun des territoires, une association syndicale libre a été créée et peut s'appuyer sur un technicien mis à disposition par le CRPF pour assurer le suivi du plan de développement des massifs.

### **Qu'apporte l'association aux propriétaires forestiers du territoire ?**

Notre association propose aux propriétaires de se regrouper en association syndicale. L'objectif est de les aider à valoriser leurs biens forestiers. En adhérent à l'association, ils bénéficient d'une véritable expertise dispensée par un technicien diplômé. Ils sont d'ailleurs 108 propriétaires en 4 ans à avoir bénéficié d'un diagnostic de leur forêt. Le diagnostic consiste à réaliser un état des lieux de la forêt et à déterminer des zones avec des travaux à réaliser. Le technicien dispense un véritable conseil et ce, en toute neutralité.

L'association permet également de bénéficier de meilleures opportunités d'achat de prestations de service. Le principe est ici de se regrouper pour la réalisation des travaux d'exploitation, d'éclaircie, de régénération, de plantation ou encore d'aménagement de pistes. L'association fait ici appel à un maître d'œuvre, retenu sur appel d'offres, pour réaliser la vente et le suivi des travaux qui s'en suivent chez les exploitants.

Autre avantage pour les propriétaires forestiers, les formations et réunions d'information organisées tout au long de l'année par l'association. Les exploitants se forment à la taille, au bucheronnage, à la sécurité. Dernièrement, ils sont même allés visiter une plantation et un chantier sur lequel s'effectue une régénération naturelle.

### **Quel bilan dressez-vous suite aux actions entreprises au cours de ces 4 années ?**

L'association regroupe aujourd'hui 86 adhérents sur les 19 000 propriétaires recensés sur le territoire. En cotisant à hauteur de 20€ par an, ces derniers ont accès à toutes les prestations offertes par l'association.

A titre d'exemple, 946 hectares de forêts ont été diagnostiqués chez les 108 propriétaires présents sur les 14 communes dont sur celles de Lucq-de-Béarn, Vielleségure, Lagor, Orthez, Loubieng, Laà-Mondrans et Ozenx-Montestrucq. L'action a rencontré un succès tout particulier puisque 41 propriétaires ont décidé de réaliser des travaux suite aux diagnostics réalisés.

### **Quels sont les enjeux pour les propriétaires forestiers béarnais ?**

La forêt joue un rôle important dans le paysage et l'attrait de notre région. Elle répond donc à des enjeux économiques, sociaux et de protection environnementale. Pour le propriétaire, la valorisation de sa forêt lui permet de sécuriser son courant d'affaires et de pouvoir espérer se développer.

Je pense qu'on va vivre une importante transition et ce très prochainement. Le bois a un rôle à jouer dans l'économie mais en circuit court c'est-à-dire localement.

Actuellement, un travail important est réalisé pour développer l'utilisation des bois locaux dans le bâtiment.

En complément des filières traditionnelles du bois d'œuvre et du bois destiné à l'industrie de papèterie et d'emballage, une opportunité apparaît avec le bois énergie. Le bois énergie a de l'avenir. Les particuliers ont compris l'intérêt d'utiliser cette ressource naturelle d'un point de vue écologique mais aussi financier car les prix du fioul et du gaz ne cessent d'augmenter. Certaines collectivités dans le département ont investi dans des chaudières collectives et d'autres ont également ce projet.

Par ailleurs, la future implantation de la société Cofely, la centrale biomasse, est aussi une opportunité pour le secteur du bois. Celle-ci devrait ouvrir cette fin d'année et avoir des retombées positives sur le secteur si elle se fournit en bois localement pour produire sa vapeur. Cette demande en bois « énergie » devrait donc permettre de régénérer de nombreux taillis et de replanter certaines parcelles.

D'autres débouchés existent. Le bois d'acacias est utilisé pour la fabrication de piquets de clôture mais peut aussi être utilisé pour la fabrication de mobiliers extérieurs et contrer ainsi le bois exotique qui est importé. Bien sûr, cette production est aujourd'hui marginale mais je suis convaincu qu'un marché peut s'ouvrir.

En résumé, même si l'objectif d'un propriétaire est à la base de produire un bois d'œuvre, le bois de moins bonne qualité trouve aujourd'hui des débouchés.